



AGIR POUR LE LOGEMENT

# HONORAIRES DE TRANSACTION VENTES

## PRESTATIONS

HONORAIRES TTC<sup>1</sup>

À LA CHARGE DU

### APPARTEMENTS

▶ Jusqu'à	100 000 €	5 000 € TTC	vendeur
▶ De	100 000 € à 500 000 €	5 % ttc du prix de vente	vendeur
▶ De	501 000 € à 900 000 €	4 % ttc du prix de vente	vendeur
▶ De	901 000 € à 2 000 000 €	2 % ttc du prix de vente	vendeur
▶ De	€ à €		

### MAISON / VILLA

▶ Jusqu'à	100 000 €	5 000 € ttc	vendeur
▶ De	101 000 € à 500 000 €	5 % ttc du prix de vente	vendeur
▶ De	501 000 € à 900 000 €	4 % ttc du prix de vente	vendeur
▶ De	901 000 € à 2 000 000 €	3 % ttc du prix de vente	vendeur
▶ De	€ à €		

### LOCAL COMMERCIAL (MURS)

▶ Jusqu'à	100 000 €	5 000 € ttc	vendeur
▶ De	101 000 € à 500 000 €	5 % ttc du prix de vente	vendeur
▶ De	501 000 € à 900 000 €	4 % ttc du prix de vente	vendeur
▶ De	901 000 € à 2 000 000 €	3 % ttc du prix de vente	vendeur
▶ De	€ à €		

### FONDS DE COMMERCE

▶ Jusqu'à	€		
▶ De	€ à €		
▶ De	€ à €		
▶ De	€ à €		
▶ De	€ à €		

### TERRAINS À BÂTIR

▶ Jusqu'à	100 000 €	5 000 € ttc	vendeur
▶ De	101 000 € à 500 000 €	5 % ttc du prix de vente	vendeur
▶ De	501 000 € à 900 000 €	4 % ttc du prix de vente	vendeur
▶ De	901 000 € à 2 000 000 €	3 % ttc du prix de vente	vendeur
▶ De	€ à €		

Nom commercial, dénomination sociale, forme juridique, montant du capital social, n° SIREN/SIRET suivi de la mention « RCS » et ville d'immatriculation, numéro et lieu de délivrance de la carte professionnelle, activité(s) exercée(s), nom et adresse du garant.

N.B. : le cas échéant une mention intelligible et figurant en caractères très apparents précise le caractère cumulatif des tranches entre elles.

[www.fnaim.fr](http://www.fnaim.fr)

La remise d'une note est obligatoire.

<sup>1</sup>/ TVA au taux en vigueur de % inclus.  
/ Indiquer le taux ou le montant en euros.

Honoraires au ..... / 01 / ..... / 2020.....